

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 8 février 2017

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 1^{er} février 2017, s'est réuni le Mercredi 8 février 2017 à 18h, en séance publique à la Salle du Conseil Municipal des Molettes sous la présidence de Philippe VALLET, Président.

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum : 19

Délégués titulaires présents :

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Auguste	PICOLLET	Département	3 voix
Dominique	RUAZ	Département	3 voix
Jacqueline	TALLIN	Département	3 voix
Olivier	THEVENET	Département	3 voix
André	VAIRETTO	Département	3 voix
François	CANTAMESSA à partir de 18h45	Arlysère	1 voix
Philippe	GARZON à partir de 18h30	Arlysère	1 voix
Jean-Claude	BERGER	Arlysère	1 voix
Vincent	BRUET-HOTTELAZ	Arlysère	1 voix
Christophe	METGE	Arlysère	1 voix
Raymond	MULLER	Arlysère	1 voix
Aimé	HENRIQUET	Bourgneuf	1 voix
Gilles	MAUGIE	Châteauneuf	1 voix
Bernard	FRISON	Coise-Saint Jean Pied Gauthier	1 voix
Jean-Paul	VADEL	Francin	1 voix
Bernard	CHASSANDE-BARRIOZ à partir de 18h15	Laissaud	1 voix
Philippe	VALLET	La Chavanne	1 voix
Jean-François	MOLLARD	Les Marches	1 voix
Jean-Claude	NICOLLE	Les Mollettes	1 voix
Pierre	GLARMET	Planaise	1 voix
Patrick	BATTARD	Sainte Hélène du Lac	1 voix
Jean-François	QUESNEL	Saint Jean de la Porte	1 voix

Délégués suppléants présents :

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Denis	AMANN	Arlysère	1 voix
Laurent	GRILLET	Arlysère	1 voix
Philippe	GOLEC	Montmélian	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégués représentés :

Prénoms et NOMS	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Martine BERTHET	Département	Philippe GARZON à partir de 18h30	3 voix
Daniel TAVEL	Arlysère	Philippe VALLET	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	22 dont 19 titulaires et 3 suppléants jusqu'à 18h15	Nombre de voix	32 voix jusqu'à 18h15
	23 dont 20 titulaires et 3 suppléants de 18h15 à 18h30		33 voix de 18h15 à 18h30
	24 dont 21 titulaires et 3 suppléants de 18h30 à 18h45		34 voix de 18h30 à 18h45
	25 dont 22 titulaires et 3 suppléants à partir de 18h45		35 voix à partir de 18h45
Nombre de membres représentés	1 délégué jusqu'à 18h30	Nombre de voix	1 voix jusqu'à 18 h 30
	2 délégués à partir de 18h30		4 voix à parti de 18 h 30
TOTAL des voix	33 voix jusqu'à 18h15 34 voix de 18h15 à 18h30 38 voix de 18h30 à 18h45 39 voix à partir de 18h45		

Délégués excusés : Yannick LOGEROT, Alain RIBEYROLLES, Stéphanie GARDET-CHIMOT, Bertrand DELACHENAL

Assistaient en outre à la séance : Christelle HUGONOT, Patrick FERLIN, Jean-Noël PADEL-FOURDAN

Vincent BRUET-HOTELLAZ a été désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 17 janvier 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Examen de l'ordre du jour

1. INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES REPRESENTANT DE LA CA ARLYSERE

Rapporteur : M. le Président

Lors du Conseil d'Agglomération du 2 février 2017, la Communauté d'Agglomération Arlysère a désigné :

- Philippe GARZON, en qualité de délégué titulaire, en remplacement de Frédéric BURNIER FRAMBORET ;
- Vincent BRUET-HOTTELAZ, en qualité de délégué titulaire, en remplacement de Philippe TROUTOT ;
- Philippe TROUTOT, en qualité de délégué suppléant, en remplacement de Vincent BRUET-HOTTELAZ.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Ces délégués sont installés.

Le Conseil Syndical est désormais constitué comme suit :

- En qualité de délégués titulaires :

BERTHET Martine	Département
BRUNET Christiane	Département
PICOLLET Auguste	Département
RUAZ Dominique	Département
TALLIN Jacqueline	Département
THEVENET Olivier	Département
VAIRETTO André	Département
BERGER Jean-Claude	Arlysère
<i>BRUET HOTELLAZ Vincent</i>	<i>Arlysère</i>
BRUNIER-COULIN Roland	Arlysère
CANTAMESSA François	Arlysère
CHARVAZ Daniel	Arlysère
<i>GARZON Philippe</i>	<i>Arlysère</i>
HOMMERIL François	Arlysère
METGE Christophe	Arlysère
MULLER Raymond	Arlysère
TAVEL Daniel	Arlysère
TORNIER Xavier	Arlysère
DE BRUYNE Yves	Aiton
APPRATTI Carlo	Arbin
HENRIQUET Aimé	Bourgneuf
LOGEROT Yannick	Chamousset
MAUGIE Gilles	Châteauneuf
FRISON Bernard	Coise-Saint Jean Pied Gauthier
BLONDET Jean-Michel	Cruet
VADEL Jean-Paul	Francin
BOUCHE Fabrice	Freterive
VALLET Philippe	La Chavanne
CHASSANDE-BARRIOZ Bernard	Laissaud
MOLLARD Jean-François	Les Marches
NICOLLE Jean-Claude	Les Mollettes
RIBEYROLLES Alain	Montmélian
GLARMET Pierre	Planaise
BATTARD Patrick	Sainte Hélène du Lac
QUESNEL Jean-François	Saint Jean de la Porte
GARDET-CHIMOT Stéphanie	Saint Pierre d'Albigny

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- *En qualité de délégués suppléants :*

AMANN Denis	Arlysère
BILLON-BRUYAT Jean-Louis	Arlysère
COMBAZ Christian	Arlysère
FAVRE Véronique	Arlysère
FERRACIN Florent	Arlysère
GRILLET Laurent	Arlysère
GUIRAND Philippe	Arlysère
NICASTRO Marie	Arlysère
SIBILLE Alain	Arlysère
TROUTOT Philippe	Arlysère
SONNET Yves	Aiton
ROGET Louis	Arbin
FERLIN Patrick	Bourgneuf
ROYER Claude	Chamousset
HUGONOT Christelle	Châteauneuf
PADEL-FOURDAN Jean-Noël	Coise-Saint Jean Pied Gauthier
BARRE Alexandra	Cruet
VIBOUD André	Francin
DIE-FRANCOZ Marie-Hélène	Freterive
Jean-Charles MAZZINI	La Chavanne
EXERTIER Bertrand	Laissaud
FERNANDES Joëlle	Les Marches
GOUDIER Delphine	Les Mollettes
GOLEC Philippe	Montmélian
RAFFELE Rosario	Planaise
SCHNEIDER Sylvie	Sainte Hélène du Lac
GIROD Romuald	Saint Jean de la Porte
DELACHENAL Bertrand	Saint Pierre d'Albigny

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 février 2017

2. FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires intervenu le 6 décembre dernier, le budget 2017 peut être établi comme suit :

Section de Fonctionnement : 4 317 721 €

Section d'Investissement : 4 603 233 €

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Section de Fonctionnement

Libellé	CA 2015	BP 2016	RAR	DM	Crédits 2016	CA 2016	BP 2017
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	120 598.62	1 095 825.00	0.00	269 203.00	1 365 028.00	120 528.61	4 317 721.00
Charges à caractère général	89 598.20	899 490.00	0.00	0.00	899 490.00	89 537.51	3 720 020.00
Charges de personnel	12 000.00	32 000.00	0.00	0.00	32 000.00	12 000.00	32 000
Autres charges de gestion courante	17 028.14	17 500.00	0.00	0.00	17 500.00	17 101.71	17 500
Charges financières	0.00	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00	0.00	5 000
Charges exceptionnelles	0.00	139 860.00	0.00	269 203.00	409 063.00	0.00	0
Total Dépenses réelles	118 626.34	1 093 850.00	0.00	269 203.00	1 363 053.00	118 639.22	3 774 520
Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 972.28	1 975.00	0.00	0.00	1 975.00	1 889.39	1 890
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>		<i>541 311</i>
Total Dépenses d'ordre	1 972.28	1 975.00	0.00	0.00	1 975.00	1 889.39	543 201
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	283 755.53	1 095 825.00	0.00	269 203.00	1 365 028.00	324 984.00	4 317 721.00
Produits des services	1 512.00	7 000.00	0.00	0.00	7 000.00	630.00	9 800
Dotations et participations	282 243.53	1 088 825.00	0.00	0.00	1 088 825.00	324 354.00	3 837 921
Total Recettes réelles	283 755.53	1 095 825.00	0.00	0.00	1 095 825.00	324 984.00	3 847 721
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>269 203.00</i>	<i>269 203.00</i>		<i>470 000</i>
ECART	163 156.91	0.00		0.00	0.00		0

Résultat de l'exercice 2016	
:	204 455.39
Résultat antérieur :	269 203.00
Résultat de clôture :	473 658.39

Section d'Investissement

Libellé	CA 2015	BP 2016	RAR	DM	Crédits 2016	CA 2016	RAR 2016	Proposition 2017	BP 2017
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 714 255.05	946 239.00	1 187 627.97	861 594.76	2 995 461.73	1 196 637.36	280 288.14	4 322 945	4 603 233
Emprunts et Dettes assimilées	0.00	195 175.00	0.00	300.00	195 475.00	195 475.00		195 475	195 475.00
Immobilisations incorporelles	31 592.64	84 000.00	73 580.16	0.00	157 580.16	47 376.00	86 204.16	48 000	134 204.16
Immobilisations corporelles	0.00	53 000.00	0.00	-300.00	52 700.00	0.00		1 500	1 500.00
Immobilisations en cours	2 682 662.41	614 064.00	1 114 047.81	732 605.18	2 460 716.99	953 786.36	194 083.98	3 998 000	4 192 083.98
Total Dépenses réelles	2 714 255.05	946 239.00	1 187 627.97	732 605.18	2 866 472.15	1 196 637.36	280 288.14	4 242 975	4 523 263.14
Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	128 989.58	128 989.58	0.00		79 970	79 970
Total Dépenses d'ordre	0.00	0.00	0.00	128 989.58	128 989.58	0.00		79 970	79 970
Résultat antérieur reporté anticipé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 180 534.01	911 839.00	1 383 000.00	128 989.58	2 807 061.73	931 553.33	490 000.00	4 113 233	4 603 233
FCTVA	30 507.15	440 064.00	0.00	0.00	440 064.00	440 063.94		173 878	173 878
Excédent de fonctionnement capitalisé	192 884.81	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
Subventions d'investissements	2 564 219.77	469 800.00	1 383 000.00	0.00	1 852 800.00	489 600.00	490 000.00	3 204 000	3 694 000
Emprunts et dettes assimilées	390 950.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
Total Recettes réelles	3 178 561.73	909 864.00	1 383 000.00	0.00	2 292 864.00	929 663.94	490 000.00	3 377 878	3 867 878
Opérations patrimoniales (recettes)	0.00	0.00	0.00	128 989.58	128 989.58	0.00		79 970	79 970
Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 972.28	1 975.00	0.00	0.00	1 975.00	1 889.39		1 890	1 890
Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		541 311	541 311
Total Recettes d'ordre	1 972.28	1 975.00	0.00	128 989.58	130 964.58	1 889.39		623 171	623 171
Résultat antérieur reporté anticipé		0.00	0.00	383 233.15	383 233.15	0.00		112 184	112 184
						-265 084.03	209 712	-209 712	0

Résultat de l'exercice 2015	
:	-265 084.03
Résultat antérieur :	383 233.15
Résultat de clôture :	118 149.12

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget Primitif 2017.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 février 2017

Bernard CHASSANDE-BARRIOZ rejoint la séance à 18 h 15.

3. FINANCES – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRES

Rapporteur : M. le Président

Comme prévu lors du débat d'orientations budgétaires du 6 décembre dernier, il est proposé, pour 2017, de maintenir la participation des collectivités membres au même taux que 2016 soit 191 304 €.

En conséquence et conformément au statut, les contributions seront réparties comme suit :

	Participation 2017	
	Taux	Montant
Département	40 %	76 521
<i>Autres collectivités</i>	<i>60 %</i>	<i>114 783</i>
Aiton	8,36 %	9 596
Arbin	2,25 %	2 583
Bourgneuf	2,48 %	2 847
Chamousset	5,79 %	6 646
Châteauneuf	1,79 %	2 055
Coise	1,49 %	1 710
Francin	6,92 %	7 943
La Chavanne	2,30 %	2 640
Laissaud	3,27 %	3 753
Les Marches	1,84 %	2 112
Les Molettes	0,69 %	792
Montmélian	3,30 %	3 788
Planaise	0,99 %	1 136
Sainte Hélène du Lac	4,67 %	5 360
Cruet	1,26 %	1 446
Freterive	1,31 %	1 504
Saint Jean de la Porte	2,24 %	2 571
Saint Pierre d'Albigny	3,21 %	3 685
CA Arlysère	45,84%	52616
Total participation		191 304

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la participation des collectivités membres comme indiqué ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 février 2017

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

**4. CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA CO.RAL – TRANSFERT A LA
COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION ARLYSERE - AVENANT N° 3 A LA
CONVENTION**

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 4 juin 2012, le Conseil Syndical du SISARC approuvait la mise à disposition du Pôle Administratif de la Co.RAL auprès du SISARC du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2014.

Par délibérations en date du 2 décembre 2014 puis du 9 décembre 2015, le Conseil Syndical du SISARC approuvait les avenants de prolongation de la convention de mutualisation.

Dans la suite de l’arrêté préfectoral du 21 novembre 2016, la Communauté de Communes de la Région d’Albertville (Co.RAL), la Communauté de Communes du Beaufortain (CCB), la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS) et la Communauté de Communes du Val d’Arly ont fusionnées en une Communauté d’Agglomération Arlysère au 1^{er} janvier 2017.

Les contrats précédemment établis par les différentes Communautés de Communes sont transférés de fait à la Communauté d’Agglomération Arlysère.

Il convient d’acter par avenant de la substitution de la Communauté d’Agglomération Arlysère à la Co.RAL quant à la convention de mutualisation du Pôle Administratif auprès du SISARC.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l’avenant à intervenir à la convention de mutualisation de services avec Arlysère et tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l’Etat le 16 février 2017

**5. LANCEMENT CONSULTATION MAITRISE D’ŒUVRE POUR L’OPERATION DE
RESTAURATION DE LA COMBAZ**

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 21 octobre 2015, le Conseil Syndical approuvait le portage de la maîtrise d’ouvrage de l’opération de Restauration du torrent de la Combaz située principalement sur les Communes de Tournon et Notre Dame des Millières.

Par délibération en date du 13 juin 2016, le Conseil Syndical a confirmé expressément son engagement à réaliser l’opération en tant que maître d’ouvrage et a sollicité les aides financières notamment celles de l’Agence de l’Eau dans le cadre de l’appel à projet GEMAPI.

Lors de cette même réunion, il approuvait le dossier de demande d’autorisation au titre du Code de l’Environnement et les dossiers relatifs à la déclaration d’utilité publique de l’opération.

Lors du débat d’orientations budgétaires (réunion du Conseil Syndical du 6 décembre 2016), le démarrage des travaux correspondants dans l’année 2017 a été affiché comme objectif.

S.I.S.A.R.C

L’Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

L'instruction des demandes d'autorisation administrative est engagée. L'aide de l'Agence de l'Eau est en place et celle de l'Etat le sera prochainement dans le cadre de l'avenant au PAPI 2.

Il convient à ce stade :

- * d'autoriser le Président à solliciter la subvention de l'Etat dès la signature de l'avenant au PAPI 2
- * d'engager la consultation en vue du choix du maître d'œuvre chargé de la suite des études de conception (élaboration du PROJET sur la base de l'avant-projet élaboré par l'équipe technique du S.I.S.A.R.C) ainsi que du pilotage et du contrôle des travaux.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter la subvention de l'Etat sur la base d'un montant de 1 M€ HT à un taux de 50 % ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à engager la consultation en vue du choix du maître d'œuvre.***

Il est précisé que pour ces travaux de restauration de la Combaz, il restera 20 % à la charge des collectivités du territoire puisque, outre le financement de l'Etat dans le cadre de l'avenant au PAPI de 50 %, l'Agence de l'Eau contribuera à 30 % suite à l'inscription de ce dossier dans l'appel à projet GEMAPI.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 février 2017

6. AVENANT N°1 AU PAPI N° 2 DE LA COMBE DE SAVOIE

Rapporteur : M. le Président

Lors de la réunion du Conseil Syndical du 6 décembre 2016, il a été rendu compte de la réunion du comité de pilotage du PAPI qui s'est tenu le 22 novembre 2016 en présence de M. LABBE, Préfet de Savoie.

Lors de cette réunion annuelle à laquelle participent l'ensemble des financeurs et partenaires du PAPI, et notamment l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF, la nécessité de signer un avenant n°1 au PAPI conventionné en mars 2014 a été actée.

Cet avenant doit permettre :

⇒ de prolonger de deux années supplémentaires, à savoir 2018 et 2019, la convention initialement prévue sur la période 2014-2017 :

- * cette prolongation est nécessaire afin de permettre aux collectivités d'engager toutes les actions inscrites dans un calendrier initial excessivement contraint ;
- * elle permet également l'extension sur ces deux années de l'aide perçue par le Département au titre de la mise à disposition des moyens techniques du S.I.S.A.R.C.

⇒ d'inscrire des opérations nouvelles dont la nécessité s'est fait jour postérieurement au mois de juin 2013, date de la finalisation du projet de PAPI n° 2, et de fait d'obtenir les aides financières de l'Etat qui sont conditionnées à l'inscription dans la démarche PAPI.

Les opérations nouvelles appelées à figurer dans l'avenant sont les suivantes :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Maître d'ouvrage	Opération	Subvention Etat
S.I.S.A.R.C	Travaux de restauration du torrent de la Combaz	1 M€ HT x 50 % = 500 000 €
S.I.S.A.R.C	Complément de financement des travaux de restauration du torrent de Fontaine Claire combinés avec le renforcement du chemin du Moutonnet (protection de l'aérodrome)	200 000 € HT x 50 % = 100 000 €
Ville d'Albertville	Protection de berge sur le Nant Potier	20 000 € HT x 40 % = 8 000 €
Reste à déterminer	Protection contre les érosions de la berge rive gauche de l'Isère en amont du pont Albertin (Commune de Grignon)	300 000 € HT x 40% = 120 000 €
A déterminer au cas par cas	Provision pour opérations diverses sur affluents torrentiels	200 000 € HT x 50 % = 100 000 €
Communauté de Communes Cœur de Savoie	Travaux de restauration des berges du Gelon dans la traversée de Chamousset	160 000 € HT x 40 % = 64 000 €

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n° 1 au PAPI n° 2 de la Combe de Savoie.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 février 2017

Philippe GARZON a rejoint la séance à 18 h 30. Il est titulaire d'un pouvoir de vote de **Martine BERTHET**.

7. COMPOSITION DU BUREAU

Rapporteur : M. le Président

Par délibération n° 5 du 17 janvier 2017, le Conseil Syndical approuvait la composition du Bureau comme suit :

- Philippe VALLET (La Chavanne), Président
- Auguste PICOLLET (Département), 1^{er} Vice-Président
- Aimé HENRIQUET (Bourgneuf), 2^{ème} Vice-Président
- Xavier TORNIER (Arlysère), 3^{ème} Vice-Président
- Frédéric BURNIER FRAMBORET (Arlysère), membre du Bureau
- Jean-Michel BLONDET (Cruet), membre du Bureau
- Gilles MAUGIE (Châteauneuf), membre du Bureau

Frédéric BURNIER FRAMBORET n'étant plus Délégué Syndical,

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la composition du Bureau ci-après :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Philippe VALLET (La Chavanne), Président**
- **Auguste PICOLLET (Département), 1^{er} Vice-Président**
- **Aimé HENRIQUET (Bourgneuf), 2^{ème} Vice-Président**
- **Xavier TORNIER (Arlysère), 3^{ème} Vice-Président**
- **Philippe GARZON (Arlysère), membre du Bureau**
- **Jean-Michel BLONDET (Cruet), membre du Bureau**
- **Gilles MAUGIE (Châteauneuf), membre du Bureau**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 février 2017

8. ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Rapporteur : M. le Président

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée, pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, du Président ou son représentant et d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la Commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit, pour le SISARC, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Par délibération du 21 avril 2015, le Conseil Syndical désignait en qualité de membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Auguste PICOLLET	Jean-Michel BLONDET
Aimé HENRIQUET	Alain RIBEYROLLES
Xavier TORNIER	Jean-François MOLLARD
Frédéric BURNIER FRAMBORET	Olivier THEVENET
Gilles MAUGIE	Jean-Paul VADEL

Au vu des modifications intervenues au sein du Conseil Syndical, il sera proposé de procéder à une nouvelle élection de la CAO.

Le scrutin est prévu par liste sans panachage. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants.

De plus, la CAO pourra faire appel à titre consultatif au Responsable des Marchés Publics au sein du Pôle administratif d'Arlysère, aux membres du Service Technique ou de la Direction Générale ainsi qu'aux techniciens du Conseil Général.

En outre, des personnalités compétentes, le comptable public et un représentant du Directeur Général de la concurrence, de la consommation et la répression des fraudes, pourront être invités par le Président à cette Commission.

La liste ci-après est candidate :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Auguste PICOLLET	Jean-Michel BLONDET
Aimé HENRIQUET	Alain RIBEYROLLES
Xavier TORNIER	Jean-François MOLLARD
Olivier THEVENET	Philippe GARZON
Gilles MAUGIE	Jean-Paul VADEL

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical procède à l'élection de la liste. Elle est élue par 38 voix.

- **Sont désignés en qualité de membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Auguste PICOLLET	Jean-Michel BLONDET
Aimé HENRIQUET	Alain RIBEYROLLES
Xavier TORNIER	Jean-François MOLLARD
Olivier THEVENET	Philippe GARZON
Gilles MAUGIE	Jean-Paul VADEL

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 février 2017

François CANTAMESSA rejoint la séance à 18 h 30.

9. ENGAGEMENT DE LA PHASE 2 DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE EN COMBE DE SAVOIE

Rapporteur : M. le Président

Les travaux de restauration du lit de l'Isère ont démarré en décembre 2016. L'achèvement de la première phase de travaux est prévu, sauf intempéries, pour la fin du premier semestre 2017. La réalisation de la seconde phase de travaux est programmée entre août 2017 et mars 2018.

Il convient, à cet effet de mettre en place les financements (Etat, Agence de l'Eau et EDF), et d'envisager la dévolution des marchés de travaux relatifs à cette seconde tranche.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires de l'élaboration (Etat, EDF, Agence de l'Eau) ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à lancer les consultations en vue de la passation des marchés de travaux.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 février 2017

10. DEMANDE DE PARTICIPATION AUPRES DE L'ETAT POUR L'ETUDE DE RETOUR D'EXPERIENCE DES TRAVAUX DIGUE REALISES EN 2015

Rapporteur : M. le Président

Le S.I.S.A.R.C a réalisé en 2015 deux gros chantiers de réparation des digues. Ces deux opérations sont les premières de l'axe 7, elles seront suivies par d'autres confortements de digues, tout aussi importants et complexes, dans d'autres secteurs comme le prévoit le PAPI2.

Avant d'aller plus en avant, au vu de la difficulté dans la mise en œuvre de ces opérations (sujétions techniques imprévues), le Conseil Syndical avait, lors de sa réunion du 9 décembre 2016, émis l'avis qu'il serait souhaitable de tirer tous les enseignements de ces deux affaires.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

A cette fin, l'étude a été engagée avec le bureau d'études Hydrétudes afin d'affiner la méthodologie préparatoire au vu des contraintes techniques et administratives qui se sont faites jour.

Cette étude est inscrite et financée à l'axe 7 du PAPI2, il convient à cet effet de mettre en place le financement de l'Etat.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les financements auprès de l'Etat.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 février 2017

11. POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. le Président

Un point est fait en séance sur les autres dossiers en cours, notamment :

- Avancement du chantier de l'Axe 8

Auguste Picollet signale que le nettoyage de la RD 1090 a été temporairement insuffisant au niveau du carrefour de Freterive.

Cette situation a effectivement été identifiée par le maître d'œuvre. Elle fait suite à une adaptation de la méthodologie de nettoyage des camions pour tenir compte des risques de formation de verglas induit par le protocole initial (nettoyage à l'eau des roues des engins).

La situation est aujourd'hui rentrée dans l'ordre. Il est toutefois demandé aux élus d'alerter le S.I.S.A.R.C en cas de constat de situation non satisfaisante du point de vue de la sécurité des usagers des routes empruntées dans le cadre du chantier.

D'une manière générale, le chantier progresse rapidement et il est souligné l'importance des moyens mis en œuvre par les entreprises afin de finaliser la 1^{ère} tranche des travaux d'ici le 31 mars prochain.

- Axe 7 du PAPI 2 – Marchés de travaux de confortement des digues Alpespace et Gilly-sur-Isère - Signature des accords transactionnels avec les groupements

M. le Président indique que, dans la suite des délibérations prises lors des derniers Conseils Syndicaux, les protocoles transactionnels, après accord des groupements d'entreprises, sont en cours de signature.

Le paiement des sommes restant dues aux entreprises interviendra dans le mois, ce qui permettra de clore définitivement ce dossier dans les conditions souhaitées par le Conseil.

A cet égard, Auguste Picollet remercie les services juridiques du Département pour leur accompagnement du Syndicat sur ce dossier.

Le Conseil Syndical se félicite que ces dossiers puissent être enfin finalisés.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Rapporteur : M. le Président

Le prochain Conseil Syndical est prévu à la mi-avril 2017 à Montailleux.

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16 février 2017

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h00.

A Albertville, le 15 février 2017
Philippe VALLET
Président du SISARC



Affiché du 15 février au 15 mars 2017 au siège du SISARC et transmis pour affichage dans les communes membres le 6 mars 2017.